



COMMISSION SCOLAIRE SIR-WILFRID-LAURIER
SIR WILFRID LAURIER SCHOOL BOARD

Faits saillants

Séance ordinaire du conseil des commissaires

27 octobre 2021

Le conseil des commissaires a adopté les résolutions suivantes :

Nomination et élection d'une présidence – comité central des élèves

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire James Di Sano que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier procède à la nomination d'Olivia Landry à titre de présidente du comité central des élèves pour l'année scolaire 2021-2022.

CC-211027-CA-0009

Adoptée à l'unanimité

Nomination et élection d'une vice-présidence – comité central des élèves

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Olivia Landry que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier procède à la nomination de James Di Sano à titre de vice-président du comité central des élèves pour l'année scolaire 2021-2022.

CC-211027-CA-0010

Adoptée à l'unanimité

Modifications à la procédure n° P2013-CA-08 : *Comités administratif et pédagogique*

ATTENDU QUE la dernière révision, par le conseil des commissaires, de la procédure n° P2013-CA-08 : *Comités administratif et pédagogique* remonte au 27 avril 2016;

ATTENDU QU'il est nécessaire de procéder à une mise à jour et à une révision de la procédure pour assurer l'efficacité des comités consultatifs du conseil;

ATTENDU QUE ladite procédure s'appellera dorénavant la procédure P2013-CA-08 : *comités consultatifs*;

CC-211027-CA-0011

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Bob Pellerin que, sur recommandation du comité administratif, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve les modifications à la procédure n° P2013-CA-08 : *Comités consultatifs* (auparavant *Comités administratif et pédagogique*).

Adoptée à l'unanimité



Élection des membres –
comité consultatif – administration

CC-211027-CA-0012

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-211027-CA-0011 approuvant les modifications à la procédure n° P2013-CA-08 : *Comités consultatifs* (auparavant *Comités administratif et pédagogique*) (la Procédure);

ATTENDU QUE l'article 5.1 de la Procédure fixe la composition du comité consultatif – administration à six (6) commissaires;

ATTENDU QUE le président et la directrice générale sont des membres d'office du comité consultatif – administration;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Melissa Wall que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier procède à la mise sur pied du comité consultatif – administration composé de six (6) commissaires, de trois (3) commissaires substitués, du président de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier et de la directrice générale ou de son délégué;

ET QUE les commissaires suivants soient nommés au comité consultatif – administration jusqu'à ce qu'ils soient remplacés :

James Di Sano
Stéphane Henley
Olivia Landry
Emilio Migliozi

Bob Pellerin
Melissa Wall
Donna Anber (commissaire substitut)
Tara Anderson (commissaire substitut)
Adam Gordon (commissaire substitut)

Adoptée à l'unanimité

Nomination et élection d'une
présidence – comité consultatif -
administration

CC-211027-CA-0013

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Melissa Wall que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier procède à la nomination de Stéphane Henley à titre de président du comité consultatif – administration jusqu'à ce qu'il soit remplacé.

Adoptée à l'unanimité

Nomination et élection d'une
vice-présidence – comité consultatif –
administration

CC-211027-CA-0014

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Stéphane Henley que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier procède à la nomination de Melissa Wall à titre de vice-présidente du comité consultatif – administration jusqu'à ce qu'elle soit remplacée.

Adoptée à l'unanimité



Élection des membres – comité consultatif – réussite scolaire

CC-211027-CA-0016

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-211027-CA-0011 approuvant les modifications à la procédure n° P2013-CA-08 : *Comités consultatifs* (auparavant *Comités administratif et pédagogique*) (la Procédure);

ATTENDU QUE l'article 5.1 de la Procédure fixe la composition du comité consultatif – réussite scolaire à six (6) commissaires;

ATTENDU QUE le président et la directrice générale sont des membres d'office du comité consultatif – réussite scolaire;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Karla Abraham Di Francesco que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier procède à la mise sur pied du comité consultatif – réussite scolaire composé de six (6) commissaires, de trois (3) commissaires substitués, du président de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier et de la directrice générale ou de son délégué;

ET QUE les commissaires suivants soient nommés au comité consultatif – réussite scolaire jusqu'à ce qu'ils soient remplacés :

Karla Abraham Di Francesco
Donna Anber
Tara Anderson
Anick Brunet

Vincent Cammisano
Adam Gordon
Stéphane Henley (commissaire substitut)
Olivia Landry (commissaire substitut)
Melissa Wall (commissaire substitut)

Adoptée à l'unanimité

Nomination et élection d'une présidence – comité consultatif – réussite scolaire

CC-211027-CA-0017

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Vincent Cammisano que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier procède à la nomination de Tara Anderson à titre de présidente du comité consultatif – réussite scolaire jusqu'à ce qu'elle soit remplacée.

Adoptée à l'unanimité

Nomination et élection d'une vice-présidence – comité consultatif – réussite scolaire

CC-211027-CA-0018

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire-parent Tara Anderson que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier procède à la nomination de Vincent Cammisano à titre de vice-président comité consultatif – réussite scolaire jusqu'à ce qu'il soit remplacé.

Adoptée à l'unanimité



Élection des membres – comité consultatif de transport

CC-211027-CA-0019

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-211027-CA-0001 approuvant les modifications à la procédure n° P2013-CA-08 : *Comités consultatifs* (auparavant *Comités administratif et pédagogique*);

ATTENDU QUE la composition du comité consultatif de transport est déterminée par le *Règlement sur le transport des élèves* (le Règlement);

ATTENDU QU'en vertu du Règlement, deux (2) commissaires doivent être nommés au comité consultatif de transport;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Anick Brunet que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier nomme les commissaires suivants au comité consultatif de transport jusqu'à ce qu'ils soient remplacés :

Donna Anber

Adam Gordon

Adoptée à l'unanimité

Élection des membres – comité d'appel

CC-211027-CA-0020

ATTENDU QUE les articles 9 à 12 de la *Loi sur l'instruction publique* offre à la commission scolaire l'option de désigner une personne ou d'instituer un comité de révision d'une décision concernant un élève;

ATTENDU QUE le conseil des commissaires a institué un comité d'appel pour examiner de telles demandes conformément aux dispositions de la *Loi sur l'instruction publique* et de la politique n° 2000 CA-03 : *Révision d'une décision concernant un élève*;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Adam Gordon que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier nomme les commissaires suivants au comité d'appel jusqu'à ce qu'ils soient remplacés :

Donna Anber
Tara Anderson
James Di Sano

Adam Gordon
Melissa Wall

ET QUE la présente résolution remplace la résolution no CC-181212-CA-0108.

Adoptée à l'unanimité



Engagement de chargés de projet

CC-211027-HR-0021

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-210623-HR-0133 approuvant l'organigramme administratif qui est entré en vigueur au début de l'année scolaire 2021-2022;

ATTENDU QUE deux (2) postes de chargé de projet sont actuellement vacants;

ATTENDU l'application des politiques n° 2000-HR-01 : *Conditions d'emploi des gestionnaires représentés par l'Association des administrateurs Sir-Wilfrid-Laurier* et n° 2000-HR-02 : *Conditions d'emploi des gestionnaires représentés par l'Association québécoise des cadres scolaires – section Sir-Wilfrid-Laurier* (les politiques de gestion);

ATTENDU QUE les postes ont été affichés et que le comité de sélection a mené les entrevues le 1^{er} octobre 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire-parent Stéphane Henley que, sur recommandation du comité de sélection, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier engage les personnes suivantes à titre de chargé de projet, conformément aux politiques de gestion de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier :

Nom	Date d'entrée en fonction
Lucian Tataru	22 novembre 2021
Jameson Cunningham	1 ^{er} novembre 2021

Adoptée à l'unanimité

Engagement d'une direction adjointe
du Service des ressources financières

CC-211027-HR-0022

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-210623-HR-0133 approuvant l'organigramme administratif qui est entré en vigueur au début de l'année scolaire 2021-2022;

ATTENDU QUE le poste de direction adjointe du Service des ressources financières sera vacant à compter du 21 janvier 2022;

ATTENDU l'application des politiques n° 2000-HR-01 : *Conditions d'emploi des gestionnaires représentés par l'Association des administrateurs Sir-Wilfrid-Laurier* et n° 2000-HR-02 : *Conditions d'emploi des gestionnaires représentés par l'Association québécoise des cadres scolaires – section Sir-Wilfrid-Laurier* (les politiques de gestion);

ATTENDU QUE le poste a été affiché et que le comité de sélection a mené les entrevues le 27 octobre 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire James Di Sano que, sur recommandation du comité de sélection, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier engage M^{me} Judith Lagacé à titre de directrice adjointe du Service des ressources financières, conformément aux politiques de gestion de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier, en vigueur le 22 janvier 2022.

Adoptée à l'unanimité



ATTENDU QUE, tous les ans, le gouvernement alloue des fonds aux commissions scolaires et aux centres de services scolaires pour aider à la construction et à l'agrandissement des écoles et des centres;

ATTENDU QUE les commissions scolaires et les centres de services scolaires doivent présenter leurs demandes tous les ans au moyen du Plan québécois des infrastructures (PQI);

ATTENDU QUE les besoins prioritaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier (CSSWL) ont été évalués;

ATTENDU QUE, pour la région de Laval, une demande a été faite pour la construction d'une nouvelle école adaptée à ses élèves ayant des besoins particuliers;

ATTENDU QUE cette nouvelle école est essentielle, car l'espace dont dispose l'école primaire Crestview est insuffisant pour servir ses élèves, dont la plupart ont des besoins complexes sur le plan physique, intellectuel, affectif et social;

ATTENDU QUE de plus grandes salles de classe sont nécessaires pour bien servir ces élèves, car ceux-ci requièrent de nombreuses ressources et du matériel adapté;

ATTENDU QUE des locaux additionnels sont nécessaires pour permettre aux membres du personnel professionnel, dont les orthophonistes, les ergothérapeutes et les psychologues, de soutenir adéquatement ces élèves;

ATTENDU QUE l'école primaire Crestview ne dispose pas d'un nombre suffisant de blocs sanitaires adaptés pour les élèves ayant des besoins particuliers en matière d'hygiène;

ATTENDU QUE des salles sensorielles supplémentaires sont nécessaires pour les élèves ayant des besoins particuliers qui utilisent souvent du matériel spécifique pour pratiquer l'autorégulation émotionnelle;

ATTENDU QUE l'école primaire Crestview bénéficierait aussi grandement d'un débarcadère réservé aux véhicules adaptés;

ATTENDU QUE la CSSWL et le conseil d'établissement de l'école primaire Crestview ont tous les deux informé le ministère de l'Éducation, à l'aide de leurs résolutions respectives, des difficultés qu'éprouve l'école à répondre aux besoins de ses élèves, dont le nombre est en augmentation, au sein de ses installations actuelles;

ATTENDU QUE la construction de trois (3) nouvelles écoles a été demandée pour servir les secteurs 5, 6 et 7 dans la région des Laurentides afin de résoudre le problème de surcapacité des écoles primaires McCaig, Pierre-Elliott-Trudeau, Saint-Jude, Mountainview et Laurentia et de répondre à la demande en matière d'inscriptions prévues dans la région;

ATTENDU QUE les conseils d'établissement des écoles primaires McCaig, Pierre-Elliott-Trudeau, Saint-Jude, Mountainview et Laurentia ont indiqué que leur école respective fonctionne actuellement en surcapacité;

ATTENDU QUE l'école primaire Pierre-Elliott-Trudeau n'a pas été en mesure d'accepter toutes les demandes d'inscription en maternelle 4 ans en raison d'un manque d'espace;

ATTENDU QUE l'école primaire de Sainte-Adèle, dans la région des Laurentides, ne dispose pas d'un gymnase;



ATTENDU QUE le PQI 2022-2032 comprend une demande pour la construction d'un gymnase pour les élèves de l'école primaire de Sainte-Adèle;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Donna Anber que, sur recommandation du comité administratif, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve la construction d'une (1) nouvelle école dans la région de Laval, de trois (3) nouvelles écoles dans la région des Laurentides, et d'un gymnase à l'école primaire de Sainte-Adèle, qui sont les demandes faites au moyen du Plan québécois des infrastructures 2022-2032;

ET QUE ces demandes faites au moyen du Plan québécois des infrastructures soient présentées au ministère de l'Éducation au plus tard le 29 octobre 2021.

Adoptée à l'unanimité

Plan pluriannuel

CC-211027-MR-0024

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier souhaite répondre à des besoins prioritaires dans ses écoles et ses centres;

ATTENDU QUE les écoles et les centres ont exprimé leurs besoins;

ATTENDU l'application de la mesure 50621 (*Maintien des bâtiments*) et de la mesure 50622 (*Résorption du déficit de maintien*) visant à financer les projets conçus pour répondre à ces besoins;

ATTENDU QUE la liste des projets d'investissement en immobilisations pour les années scolaires 2020-2021, 2021-2022, 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025 et leur budget respectif sont compris dans le document n° SWLSB-2021/10/27-MR-001;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Olivia Landry que, sur recommandation du comité administratif, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve le plan pluriannuel 2021-2025, tel qu'il apparaît au document n° SWLSB-2021/10/27-MR-001.

Adoptée à l'unanimité

Rectificatifs de commande

Nettoyage du système de ventilation
– école secondaire régionale
Laurentian

CC-211027-MR-0025

ATTENDU QUE le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° EC-210224-MR-0074 octroyant le contrat de nettoyage du système de ventilation de l'école secondaire régionale Laurentian à l'entreprise Max Oxygène Pur inc., au coût total de 96 171,00 \$, avant les taxes, ou 102 794,06 \$, taxes nettes;

ATTENDU QUE des rectificatifs de commande totalisant 56 412,18 \$, avant les taxes, ou 60 297,15 \$, taxes nettes, ont dû être apportés durant les travaux relativement au nettoyage de sections additionnelles qui n'avaient pas été indiquées dans les plans du bâtiment;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Bob Pellerin que, sur recommandation du comité administratif, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve les rectificatifs de commande totalisant 56 412,18 \$, avant les taxes, ou 60 297,15 \$, taxes nettes;

ET QUE le coût total du projet, y compris les rectificatifs de commande, soit majoré à 152 583,18 \$, avant les taxes, ou 163 091,20 \$, taxes nettes.

Adoptée à l'unanimité



Coûts associés aux services de transport – COVID-19 (2021-2022)

CC-211027-MR-0026

ATTENDU QUE les entreprises de transport devront supporter des coûts additionnels pour l'achat de produits de désinfection pour les autobus, les minibus et les fourgonnettes selon les directives de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ);

ATTENDU QUE les entreprises de transport devront supporter des coûts additionnels pour l'achat d'équipement de protection individuelle (EPI) pour les conducteurs et les élèves (masques, gants, visières), conformément aux recommandations de l'INSPQ;

ATTENDU QU'une étude a été menée par l'INSPQ en collaboration avec la Fédération des centres de services scolaires du Québec (FCSSQ) pour établir des directives en matière de prix relativement aux coûts additionnels engendrés par la pandémie que doivent supporter les entreprises de transport;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Karla Abrahan Di Francesco que, sur recommandation du comité administratif, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve le paiement de toutes les factures pour l'année scolaire 2021-2022 selon la tarification ci-dessous (taxes non comprises) établie à la suite de l'étude concernant les coûts additionnels engendrés par la pandémie que devront supporter les entreprises de transport :

Dépenses relatives aux équipements de protection individuelle (masques pour les conducteurs et les élèves, visières, gants, etc.)	233 \$ par véhicule, par année	
Coût associé à la désinfection	Autobus	7,91 par jour, par circuit
	Minibus	4,98 par jour, par circuit
	Fourgonnette	2,55 par jour, par circuit

Adoptée à l'unanimité

Nomination au conseil d'administration de l'ACSAQ

CC-211027-CA-0027

ATTENDU QUE les statuts et les règlements de l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec (ACSAQ) stipulent que le mandat des membres siégeant à son conseil d'administration est de deux (2) ans;

ATTENDU QUE le mandat actuel des membres du conseil d'administration a été prolongé jusqu'au mois de janvier 2022 en raison des élections scolaires du 26 septembre 2021;

ATTENDU QUE l'ACSAQ a fait savoir que son conseil d'administration sera formé au mois de janvier 2022;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire-parent Adam Gordon que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier procède à la nomination de Donna Anber au conseil d'administration de l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec (ACSAQ) pour les derniers mois du mandat actuel.

Adoptée à l'unanimité

